

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 228

26 octobre 2012

Sommaire

CAISSE NATIONALE DE SANTÉ

Caisse nationale de santé – Statuts page 3056

Caisse nationale de santé. – Statuts. – Par arrêté ministériel du 12 octobre 2012, les modifications des statuts de la Caisse nationale de santé, telles qu'elles ont été décidées par le comité directeur dans sa séance du 19 septembre 2012 et telles qu'elles figurent à l'annexe, ont été approuvées. Ces modifications entrent en vigueur le 1^{er} novembre 2012.

Annexe

**Modifications des statuts de la Caisse nationale de santé
Comité directeur du 19 septembre 2012**

1° Chapitre 8 au titre II des statuts: «Médicaments délivrés à charge de l'assurance maladie en dehors du secteur hospitalier»: Annexe D relative aux médicaments.

A la liste n° 8 prévue à l'article 107, point 2, les médicaments soumis à un protocole thérapeutique, est ajoutée la position suivante:

7.	<p>Les médicaments inclus dans le code ATC N02AB03 (fentanyl) indiqués pour le traitement des accès douloureux paroxystiques chez des patients adultes recevant déjà un traitement de fond opioïde pour des douleurs chroniques d'origine cancéreuse.</p> <p>L'accord initial est donné par le Contrôle médical de la sécurité sociale sur base du protocole thérapeutique dûment rempli par un médecin ayant l'expérience de la prise en charge des traitements opioïdes chez les patients atteints de cancer. L'accord pour une prolongation de la prise en charge est donné sur base d'une ordonnance médicale établie par un médecin ayant l'expérience de la prise en charge des traitements opioïdes chez les patients atteints de cancer.</p>
-----------	--

2° Les présentes dispositions entrent en vigueur le 1^{er} novembre 2012.

Comité directeur du 19 septembre 2012

FICHER B1: Ajouts avec effet au 1^{er} novembre 2012

Numéro national	Nom commercial	Pièces	Largeur	Longueur	Poids	Volume	P. référ.	Taux	Remb. max.
N01E0	BAYER	Glucomètres – (APCM) – (1/60 mois)							
	CONTOUR NEXT USB	84263037							
		1					40,00	100%	40,00
									appareil+autopiqueur

FICHER B4: Ajouts avec effet au 1^{er} novembre 2012

Numéro national	Nom commercial	Pièces	Largeur	Longueur	Poids	Volume	P. référ.	Taux	Remb. max.
R55A2	FAHL	CANULES TRACHÉALES							
	DURAVENT KOMBI VOICE	1					496,50	100%	496,50
									2 CHEMISES INTERNES
TRACOE	TRACOE	COMFORT	canule perforée	Type B	1		289,17	100%	289,17
R55A5	FAHL	SOINS DU TRACHÉOSTOME							
	FAHL SERVIETTES DE NETTOYAGE POUR TRACHÉOSTOME EMBALLAGE UNITAIRE	50					22,25	100%	22,25
R55A6	ATOS MEDICAL	ÉCHANGEURS DE CHALEUR ET D'HUMIDITÉ (HME)							
	PROVOX HME Starter Kit	1					433,96	100%	433,96
	DAHLHAUSEN	30					112,50	100%	112,50
	DAHLHAUSEN Type 301								
FAHL	HUMIDOSTOM	50					215,90	100%	215,90
	HUMIDOSTOM Type 2 HME								
R55AG	ATOS MEDICAL	HME/IMPLANTS PHONATOIRES: ACCESSOIRES							
	PROVOX Silicone Glue	1				40 ml	88,91	100%	88,91
R55C	FAHL	ACCESSOIRES DE PROTECTION POUR TRACHÉOSTOMES							
	BAVETTE DE PROTECTION DE TRACHÉOSTOMIE 5-PLIS	1					14,85	100%	14,85
	BAVETTE DE PROTECTION DE TRACHÉOSTOMIE 8-PLIS	1					16,35	100%	16,35
	TRACHEOSTOMA FIX COULEUR PEAU	10	7 cm	7,5 cm			7,24	100%	7,24
	TRACHEOSTOMA FIX COULEUR PEAU	10	6 cm	6,5 cm			7,24	100%	7,24

Comité directeur du 19 septembre 2012

FICHER B1: Modifications avec effet au 1^{er} novembre 2012

Numéro national	Nom commercial	Pièces	Largeur	Longueur	Poids	Volume	P. référ.	Taux	Remb. max.
N55C2									
	ROCHE DIAGNOSTICS								
5915333	AC FLEXLINK CANULES	10					65,50	100%	65,50
5915378	CATHETER AC FLEXLINK I	10					154,50	100%	154,50

FICHER B4: Modifications avec effet au 1^{er} novembre 2012

Numéro national	Nom commercial	Pièces	Largeur	Longueur	Poids	Volume	P. référ.	Taux	Remb. max.
R55A22									
	NOM COLLECTIF								
5940188	CANULE TRACHÉALE	1						100%	
R55N									
	APPAREILS D'ASPIRATION POUR LES VOIES RESPIRATOIRES (Accord CMSS - 1/5 ans)								
ATMOS									
5940157	ATMOS C161	1					937,25	100%	937,25
									3059